Fiche méthodologique

SAVOIR ARGUMENTER À PARTIR DE PLUSIEURS DOCUMENTS

L’argumentation est la dernière question du sujet d’économie. Elle compte pour la moitié des points à l’épreuve. Elle permet de faire un débat sur un sujet économique précis. Les documents mis à la disposition des candidats le jour de l’épreuve sont un moyen de construire les arguments qui s’opposent les uns les autres par rapport à la question posée. Afin de construire une bonne argumentation, il est essentiel de bien cerner le sujet et de chercher les bons arguments dans les documents qui sont proposés.

➊ **La reformulation du sujet**

Cette étape est importante car elle permet de vérifier la bonne compréhension du sujet.

De même, il faut lister et définir les mots-clés du sujet, étape important pour la rédaction de l’introduction.

Exemple : **L’internationalisation de l’économie française favorise-t-elle sa croissance ?**

Le sujet invite le candidat à exprimer le lien entre la présence d’un pays à l’étranger et sa faculté à créer des richesses.

➋ **La recherche des arguments à partir des documents**

Cette partie, à faire au brouillon, est fondamentale car elle va permettre de construire les arguments, les détailler, les opposer, de façon à les intégrer dans une argumentation construite.

Il faut donc, par une lecture des documents attentive, souligner les notions et concepts économiques qui apparaissent à la lecture des documents, rechercher les explications permettant de les mettre en évidence et lister des exemples qui peuvent être mobilisés.

🡺*Exemple d’argument « pour » trouvé dans les documents inhérents au sujet* :

**Les entreprises françaises font l’acquisition de biens d’investissement à l’étranger** *(concept économique d’investissement)*. Ces importations de machines-outils, d’équipements de haute technologie (facteur capital) favorisent la productivité et la compétitivité de ces entreprises françaises (*développement de l’idée*) importatrices donc développent la création de richesses (j*ustification*).

🡺 *Exemple d’argument « contre » recensé dans les documents du sujet* :

**L’internationalisation de l’économie française n’est pas applicable à l’ensemble des produits souhaités par les ménages et les entreprises françaises** (idée). Une partie est donc importée et participe à la création de richesses des pays étrangers (développement de l’idée). Le déficit commercial de la France qui a presque doublé en 2022 suffit à le prouver (déficit de 164 milliards d’euros, justification chiffrée).

➌ **Recherche d’un plan, construction et ordonnancement des arguments**.

Une fois les arguments trouvés et les connaissances mobilisées, il faut les classer en fonction de l’argumentation à construire en fonction du sujet.

Le plan comportera bien deux parties construites en opposant deux points de vue argumentés. Pour chaque partie, il faudra un minimum de trois arguments de façon à avoir un raisonnement économique logique, construit et équilibré.

Application :

**Rédigez une argumentation qui vous permette de répondre à la question suivante :**

**Les mesures de soutien en faveur du pouvoir d’achat des ménages permettent-elles de lutter contre les inégalités socio-économiques ?**

**Annexe 1 : les mesures de soutien au pouvoir d’achat des ménages**

**Mesures de soutien du budget des ménages**

**⮚Revalorisation de 4 % des prestations sociales, des pensions de retraite et d’invalidité…**

Sont concernés par cette hausse de 4 % : le RSA [Revenu de Solidarité Active] et l’allocation adulte handicapé – AAH (après une augmentation de 1,8% en avril 2022) […], les allocations familiales (revalorisation de 1,8 % en avril 2022), la prime d’activité. Les pensions de retraite de base et d’invalidité bénéficient aussi de cette hausse (après une revalorisation de 1,1 % en janvier 2022), avec effet rétroactif au 1er juillet. […]

**⮚Revalorisation de 3,5 % du point d’indice des fonctionnaires**

La valeur du point d’indice de la fonction publique est revalorisée de 3,5 %, avec effet rétroactif au 1er juillet 2022.

**⮚Versement d’une prime de rentrée** **exceptionnelle de 100 euros par foyer, majorée de 50 euros par enfant**

Cette aide financière est destinée aux bénéficiaires des minima sociaux (RSA…) et de la prime d’activité. Selon les propos du ministre de l’Economie, Bruno Le Maire, le 4 août sur RTL, **cette prime devrait être versée courant septembre 2022** aux 8 millions de foyers concernés.

⮚**Mesures de soutien des étudiants boursiers**

**Revalorisation de 4 % de la**[bourse d’enseignement supérieur](https://www.lafinancepourtous.com/pratique/vie-perso/jeunes-financer-ses-projets/bourses-sur-criteres-sociaux-de-l-education-nationale/) à la rentrée universitaire 2022. Et **le repas à 1 euro pour les étudiants précaires sera maintenu pendant toute l’année universitaire** 2022-2023.

**⮚Plafonnement de la hausse des loyers et revalorisation de 3,5 % de l’APL**

Entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, [la revalorisation annuelle des loyers](https://www.lafinancepourtous.com/2022/07/21/loyers-une-nouvelle-hausse-de-360-au-deuxieme-trimestre-2022/)**, sur la base de l’indice de référence des loyers (IRL), est plafonnée à 3,5 %.** La hausse des loyers est plafonnée à 2,5 % dans les départements et régions d’Outre-mer.

Parallèlement, la revalorisation de l**‘aide personnalisée au logement (APL) est anticipée au 1er juillet 2022. L’APL augmente de 3,5 %.**

**⮚Suppression de la redevance audiovisuelle**

La contribution à l’audiovisuel public est supprimée pour tous dès 2022. Elle sera compensée par un transfert d’une fraction du produit de la TVA jusqu’à fin 2024.

## **Mesures de soutien aux ménages pour faire face à la hausse des prix de l’énergie**

**⮚Prolongation de la remise sur les carburants**

Cette [mesure, mise en place le 1er avril 2022](https://www.lafinancepourtous.com/2022/03/30/carburant-cheque-energie-rsa-et-prime-dactivite-ce-qui-change-au-1er-avril-2022/), est prolongée jusqu’à la fin de l’année. D’un montant de 18 centimes d’euros par litre jusqu’au 31/08/2022, **cette « remise carburant » sera portée à 30 centimes en septembre et octobre**. Puis sera ramenée à 10 centimes en novembre et décembre.

**⮚Prolongation du bouclier tarifaire sur le gaz et l’électricité**

Depuis le 1er novembre 2021, les tarifs réglementés du gaz naturel sont [bloqués à leur niveau d’octobre 2021](https://www.lafinancepourtous.com/2021/11/02/ce-qui-change-au-1er-novembre-2021/). Et la hausse des factures d’électricité est plafonnée à 4 %. **Ces mesures sont prolongées jusqu’à la fin de l’année 2022.Source : economie.gouv.fr**

# **Annexe 2: Le pouvoir d'achat des Français durement touché, malgré l'ampleur du soutien de l'Etat**

La baisse du pouvoir d'achat des Français devrait être comprise entre 1,2 % et 2 % fin 2023 par rapport à fin 2021, selon l'OFCE. La chute aurait été bien pire sans les aides de l'Etat, notamment celles sur l'énergie qui ont davantage protégé les plus modestes.

[Panier anti-inflation](https://www.lesechos.fr/industrie-services/conso-distribution/systeme-u-lance-son-propre-panier-anti-inflation-1902424) dans les supermarchés, [demande d'un geste à Total](https://www.lesechos.fr/politique-societe/emmanuel-macron-president/inflation-emmanuel-macron-souhaite-un-nouveau-geste-sur-le-diesel-1908511) sur le prix du diesel à la pompe… En pleine tempête sur [la réforme des retraites](https://www.lesechos.fr/economie-france/social/retraites-les-points-clefs-de-la-nouvelle-reforme-1888859) , la question du pouvoir d'achat continue de préoccuper le gouvernement. A raison, si l'on croit l'étude publiée ce mercredi par l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). Celle-ci montre que le choc subi depuis fin 2021 constitue une atteinte, inédite depuis 1990, au niveau de vie des Français, quand bien même cela aurait pu être bien plus brutal encore sans les milliards déversés par l'Etat.

L'OFCE a ainsi calculé que la réduction du pouvoir d'achat devrait être comprise entre 1,2 % et 2 % fin 2023 par rapport à la situation de fin 2021. Cela représente une baisse de 120 à 190 euros par unité de consommation (le moyen des économistes de tenir compte de la composition des ménages) et par trimestre.

### **Stagnation du niveau de vie**

Cette chute effacerait les gains permis entre 2020 et 2021 grâce notamment au « quoi qu'il en coûte » et au rebond de l'activité, si bien que dans le pire des scénarios, le pouvoir d'achat des Français reviendrait à son niveau de 2019. Cette stagnation sur quatre ans marquerait une rupture par rapport à la tendance à la hausse de 0,9 % par an en moyenne observée depuis 1990.

Pour la seule année 2023, le porte-monnaie des Français devrait être affecté par une diminution des revenus réels du travail, alors que la forte reprise de l'emploi les avait tirés vers le haut les deux années précédentes. La faute, cette année, à une baisse du salaire réel provoquée par [l'inflation](https://www.lesechos.fr/economie-france/conjoncture/linflation-va-rester-elevee-en-debut-dannee-en-france-1904400), qui pourrait toucher le porte-monnaie des Français à hauteur de 130 à 364 euros par unité de consommation cette année.

Pourtant, la note des économistes de l'OFCE Pierre Madec, Mathieu Plane et Raoul Sampognaro montre que le coup de frein aurait été bien plus fort encore sans les aides gouvernementales : sans les [mesures sur les prix de l'énergie](https://www.lesechos.fr/economie-france/budget-fiscalite/le-cout-du-bouclier-tarifaire-sur-lenergie-sannonce-plus-lourd-que-prevu-1879721) (bouclier tarifaire et ristourne carburant), la baisse du pouvoir d'achat aurait été sur deux ans de 5 % dans le pire des cas. Ces dispositifs ont représenté un coup de pouce de 790 euros en moyenne l'an dernier par unité de consommation et cela devrait monter à plus de 1.000 euros au total avec 2023.

### **Les plus modestes aidés**

L'étude calcule que ces mesures ont finalement davantage aidé les plus modestes (+5,1 % pour le niveau de vie des 20 % de Français les plus modestes) que les Français aisés (+2,2 % pour les 20 % de ménages les plus riches). Cela n'empêche pas les premiers de rester les plus touchés par la situation actuelle, dans la mesure où la flambée des prix de l'énergie dégrade bien plus leur niveau de vie que pour les Français les plus riches : celui-ci s'est dégradé de 3,5 % pour les premiers, et de 1,7 % pour les Français les plus aisés.

Mais le niveau de revenus est loin d'être le seul prisme par lequel on peut appréhender le choc inflationniste actuel. Les économistes de l'OFCE montrent que la hausse des prix (en tenant aussi compte de l'alimentaire) a été bien plus forte pour les personnes âgées (+0,6 point par rapport à l'inflation moyenne en 2022) et celles résidant en zone rurale. De quoi justifier un peu plus que l'Etat bascule rapidement vers des dispositifs d'aides bien plus ciblés encore.

### **Ciblage des aides**

« Le mérite du bouclier tarifaire est d'avoir permis à la France de disposer rapidement d'un mécanisme de soutien. Il faut maintenant réfléchir à un autre mécanisme de soutien, et on pourrait s'inspirer de ce qui se prépare ailleurs en Europe, comme en Allemagne où l'idée est de lier les compensations en partie à la consommation passée des ménages », analyse Xavier Ragot, président de l'OFCE.

Au-delà du seul bouclier tarifaire, le gouvernement pourra faire valoir que sa politique budgétaire aura aussi donné un coup de pouce au niveau de vie des ménages. L'OFCE montre que le revenu disponible des 5 % de ménages les plus modestes aura grimpé de 400 euros en 2022, soit une hausse de 4,5 %. Il s'agit principalement de l'effet de la revalorisation anticipée des prestations sociales, de l'aide exceptionnelle de rentrée et du chèque énergie.

Les ménages de la classe moyenne et les plus aisés ont eux bénéficié de la revalorisation anticipée des retraites et de la poursuite de la suppression de la taxe d'habitation.

**Source : Renaud Honoré, les Échos, 22 février 2023**

**Annexe 3 : Pouvoir d’achat, la piste des services publics pour alléger les factures des Français**

Certaines collectivités locales ont adopté des mesures de gratuité ou de quasi-gratuité des transports afin de redonner un peu d’oxygène à leurs habitants les plus modestes, alors que des aides plus directes sont pour l’instant privilégiées en France.

Depuis janvier, les habitants parmi les plus modestes de Sète (Hérault) peuvent être remboursés de leurs abonnements aux transports en commun. Et la municipalité a mis en place une ligne gratuite desservant tous les lieux stratégiques de la cité portuaire, par exemple la gare, le centre administratif et le centre-ville. L’initiative, qui coûtera environ 230 000 euros, devrait toucher quelque trois mille personnes, selon les estimations communiquées par la mairie.

Elle a, explique-t-on à l’hôtel de ville, « une double vertu » : « inciter à l’usage des modes de déplacement dits doux » mais aussi « donner un coup de pouce au pouvoir d’achat, dans un contexte particulièrement difficile ». Montpellier, la grande ville voisine, va suivre et amplifier l’exemple sétois. A la fin de l’année 2023, le réseau des transports publics de la métropole sera entièrement gratuit pour les habitants. Pour un lycéen, l’économie annuelle est estimée à 196 euros ; elle est de plus de 800 euros pour une famille de deux adultes et deux enfants, selon les calculs de la métropole.

En période d’érosion du pouvoir d’achat, renforcer ou rendre plus accessibles les services publics peut être un levier au service des plus modestes. Et pourtant, ce levier est peu activé en France, au profit d’aides plus directes. Parmi les mesures labellisées « pouvoir d’achat » répertoriées par Bercy figurent ainsi la prime exceptionnelle de rentrée, la remise carburant ou la prime de pouvoir d’achat, dite « prime Macron », ou encore le rachat de RTT. La suppression de la redevance audiovisuelle fait exception dans cet arsenal.

## **La difficulté du recours aux mesures nationales**

« En l’absence des services publics, le niveau de vie des ménages serait différent », rappellent, pour leur part, Michaël Sicsic et Mathias André, chargés d’études à l’Insee. Dans quelle mesure ? En moyenne, les « transferts en nature », c’est-à-dire la valeur des services de santé, d’éducation, de logement ou encore des services sociaux dont bénéficie un ménage sur une année, sont de 8 800 euros pour un revenu disponible moyen de 29 170 euros, concluent les travaux des deux chercheurs, publiés en 2021.

Si l’on ajoute à cela la valeur des dépenses collectives (sécurité, justice, équipements…) évaluées à 4 130 euros par ménage, le « niveau de vie élargi » s’élève à 42 820 euros annuels. L’apport non monétaire au niveau de vie est important, mais l’atout majeur est ailleurs : après intégration des services publics, la redistribution des revenus est en effet deux fois plus ample qu’avant. « Si l’on accroît les services publics, à mode et profil de financement inchangés, cela va diminuer les inégalités », soulignent les deux chercheurs.

**Source : Le Monde, 12-13 février 2023**